



## Zones Non Agricoles

N°2

23/05/2016



[www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)

[www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr)

### Animateur filière

Sophie ANRIGO  
**FREDON Limousin**  
[sophie.anrigo@fredon-limousin.fr](mailto:sophie.anrigo@fredon-limousin.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture Aquitaine  
Limousin Poitou-Charentes  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@alpc.chambagri.fr](mailto:accueil@alpc.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional de  
l'Alimentation Aquitaine-  
Limousin-Poitou-Charentes  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle  
autorisée avec la mention

« extrait du bulletin de santé  
du végétal ALPC Zones Non  
Agricoles N°2 du  
23/05/2016 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com) et sur le site de la DRAAF [www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr)

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à [nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr](mailto:nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr)

## Ce qu'il faut retenir

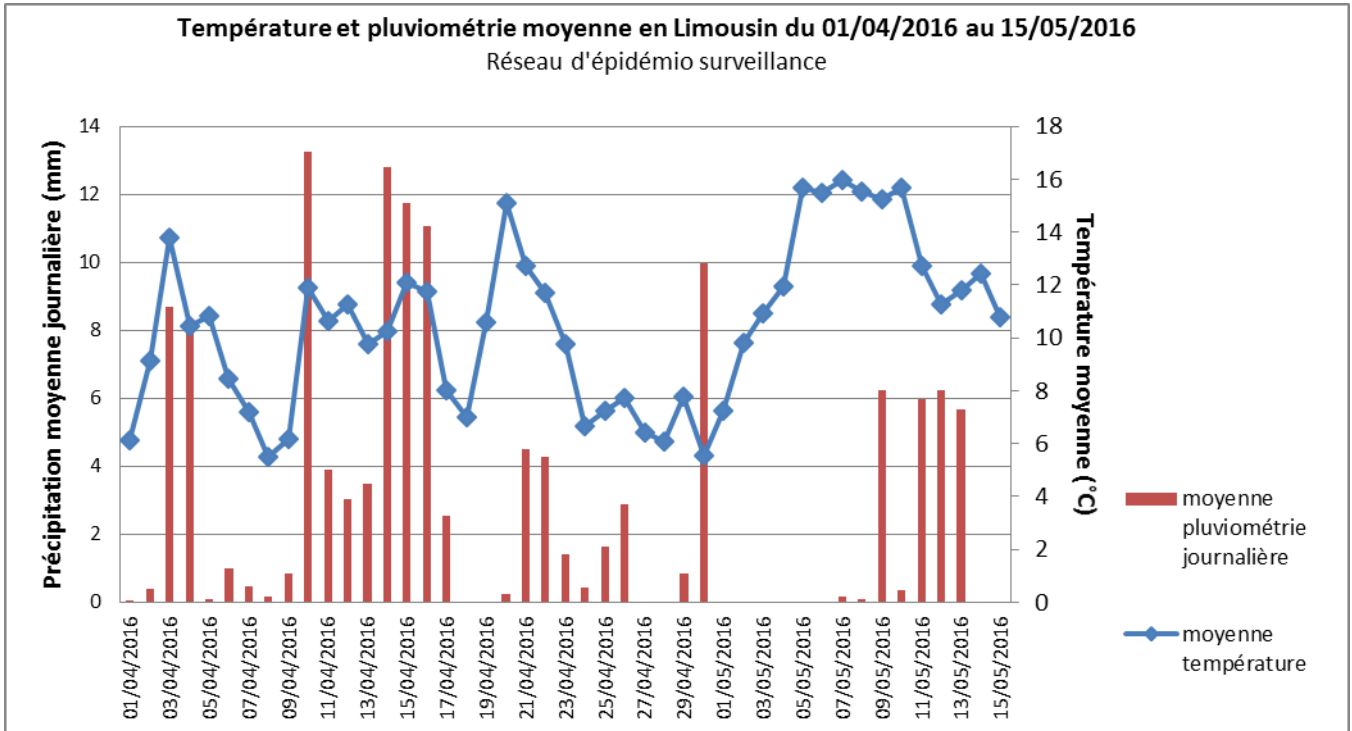
Contrairement à l'hiver qui a été doux, le printemps 2016 est marqué par sa fraîcheur et une pluviométrie importante.

### Ravageurs

- **Tigre du platane** : Les populations de tigre du platane sont peu importantes sur les sites suivis.
- **Mineuse du marronnier** : Les mineuses sont présentes comme chaque année en Limousin mais il n'y a pour l'instant aucun dégât à signaler.
- **Chenilles défoliatrices** : Des chenilles défoliatrices ont été observées à des intensités moyennes à élevées. Il faut surveiller l'évolution des populations.
- **Pyrale du buis** : Plusieurs cas d'attaques de pyrales sont remontés du réseau en Corrèze et Haute-Vienne. La plupart des buis ont été arrachés suite à ces attaques.
- **Cercope des prés** : Quelques cas ont été observés par le réseau mais le risque de dégâts sur les végétaux atteints est faible.
- **Anthraxose du platane** : Les premiers cas d'anthraxose ont été détectés par le réseau. Il faut surveiller les arbres atteints.
- **Oïdium(s)** : Si les conditions météorologiques perdurent l'oïdium va continuer son expansion. Il existe donc un risque sur les végétaux contaminés.

### Plantes exotiques envahissantes

- **Azolla fausse-fougère** : Cette plante aquatique est présente en Haute-Vienne. La vigilance est de mise afin que cette plante n'envahisse pas d'avantage la région.



Le printemps 2016 est marqué par des moyennes de températures fraîches ; peinant à atteindre les 16°C. En 2014 et 2015 les températures atteignaient respectivement 16°C et 20°C. On note également, d'une semaine sur l'autre, des variations de températures importantes.

La pluviométrie du printemps 2016 est marquée par une forte humidité, avec notamment d'intenses épisodes pluvieux.

Ces conditions météorologiques ont freiné une végétation pourtant en avance à la suite d'un hiver doux.

## RAVAGEURS

### • Tigre du platane - *Corythucha ciliata*

#### Éléments de biologie

Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 14/04/2015, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

**Seuil de nuisibilité** : 40 % de la surface foliaire dépigmentée.

**Observations du réseau** : Quelques tigres du platane ont été observés sous les feuilles à Tulle (19), Ayen (19) et Saint-Junien (87).



**Tigre du platane sous feuille**  
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

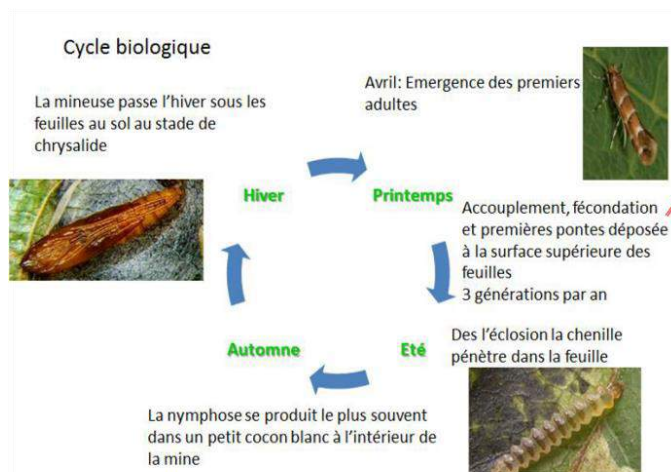
#### **Evaluation du risque – tigre du platane**

Les populations de tigre du platane sont peu importantes sur les sites suivis, le risque de dépigmentation sévère des feuilles et de défoliation précoce est donc faible.

**Mesures prophylactiques** : Eviter les élagages drastiques. De plus, une réflexion sur le choix des essences d'arbres implantées dans les villes doit être portée, surtout pour des arbres d'alignement.

Il est conseillé de choisir des variétés plus robustes et résistantes à certains ravageurs et de diversifier les essences d'arbres.

## • Mineuse du marronnier - *Cameraria ohridella*



**Cycle biologique de la mineuse du marronnier**  
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

### Éléments de biologie

Les mineuses du marronnier (famille des lépidoptères) sont à l'origine de mines très nombreuses sur les feuilles, du dessèchement de celles-ci et d'un possible roussissement spectaculaire du houppier en été. Dans les galeries, les petites larves de mineuses à corps plat et à tête triangulaire vont effectuer 5 stades successifs. Leur cycle de développement dure de 7 à 11 semaines. Après la formation de chrysalides dans les feuilles infestées, émergent des papillons de 3 à 5 mm.

Selon les conditions météorologiques, on compte 2 à 4 générations par an. Plus les conditions sont sèches, plus le cycle de développement de la mineuse sera rapide et plus les dégâts seront importants. Une défeuillaison peut alors être observée dès la fin du mois de juin (notamment

lorsque le marronnier est planté dans des situations défavorables comme dans les villes). Dans les cas les plus graves, il peut y avoir des mortalités de rameaux et de branches.

**Observations du réseau** : Des mineuses du marronnier ont été piégées dans le cadre du réseau d'épidémiologie-surveillance à Saint-Junien (87). Il s'agit de la première génération de mineuses. Nous n'avons pas encore observé de mines sur les feuilles de marronnier.

### **Evaluation du risque – mineuse du marronnier**

Les mineuses sont présentes comme chaque année en Limousin mais, il n'y a pour l'instant aucun dégât à signaler.

Les conditions météorologiques ne sont pas favorables (pluie et température fraîche). Ainsi, si les températures augmentent et la pluviométrie faiblit, on pourra s'attendre par la suite à une accélération du cycle de développement de la mineuse du marronnier.

**Mesures prophylactiques** : Le piégeage mis en place par le réseau d'observation est un moyen de régulation des populations de mineuses. Il consiste à attirer les mâles grâce à la phéromone femelle posée dans le piège. Le mâle, croyant avoir trouvé une femelle, se fait piéger. Ce système permet de diminuer les populations de mineuses dans nos marronniers. Les nymphes de mineuses passant l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol, il est aussi recommandé de ramasser et d'éliminer les feuilles mortes.

## • Chenilles défoliatrices



**Chenilles défoliatrices sur tilleul et érable**  
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

**Éléments de biologie** : On regroupe sous le nom de chenilles défoliatrices, les chenilles de plusieurs papillons : processionnaire du pin, hyponomeute, bombyx disparate, bombyx cul brun, etc ...

Le cycle est variable d'une espèce de chenilles défoliatrices à une autre. Généralement on compte une génération par an et l'insecte passe l'hiver sous forme d'œufs qui éclosent au printemps (pour certaines espèces l'hivernation se passe sous forme de chenille ou d'adulte).

Les larves sont phytophages (se nourrissent des feuilles). Leurs puissantes mandibules qui assurent le broyage d'aliments solides leur permettent de s'attaquer à tous les organes de la plante ; certaines chenilles se nourrissent de fleurs, de graines, de tiges ou de racines mais la majorité d'entre elles s'alimentent de feuillage et plus précisément du limbe des feuilles. Elles dévorent également les bourgeons. Ces chenilles sont à l'origine de défoliations importantes.

**Observations du réseau** : Des chenilles défoliatrices ont été observées sur tilleul et érable à Tulle (19), Malemort-sur-Corrèze (19) et Ayen (19) avec des intensités moyennes à élevées.

#### **Evaluation du risque – chenilles défoliatrices**

Comme chaque année, nous observons au printemps des dégâts dus à la présence de chenilles défoliatrices.

Il faut surveiller l'évolution des populations de chenilles sur les arbres attaqués.

**Mesures alternatives** : Des interventions sont possibles avec des spécialités à base de *Bacillus Thuringiensis* (Bt), actif par ingestion et uniquement sur jeunes chenilles.

De plus, la lutte biologique contre ces ravageurs s'appuie sur les mirides (punaises prédatrices) qui participent au contrôle de ces chenilles en consommant leurs œufs, ainsi que sur des lâchers des parasitoïdes *Trichogramma achae* (parasites d'œufs).

#### • **Pyrale du buis - *Cydalima perspectalis***

**Éléments de biologie** : La pyrale du buis est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale. Ce ravageur cause d'importants dégâts physiologiques, esthétiques et économiques sur les buis.

Les chenilles de la pyrale du buis deviennent actives au printemps (environ mi-mars) et commencent à se nourrir. Leur longueur peut atteindre 5 cm. Les chenilles sont jaunes à vert foncé, ont une tête noire et sont striées longitudinalement de bandes blanches et noires (voir photo ci-contre).

Après quatre semaines au stade chenille, elles tissent leur cocon dont elles sortiront sous forme de papillon blanc-gris après 10 jours environ, pour pondre à nouveau et déposer leurs œufs sur le dessous des feuilles.

Les papillons vivent environ 8 jours. Les nouvelles chenilles naissent en quelques jours. La pyrale du buis produit 3 générations par an.

Pour un développement optimal, les chenilles ont besoin d'une température comprise entre 18 et 30°C. Si la température chute en dessous de 7 °C, leur développement est stoppé. La dernière génération passe l'hiver sous forme de chenille dans des cocons tissés entre les feuilles du buis.

**Si la présence de pyrale du buis n'est pas détectée rapidement, celle-ci peut conduire à une défoliation totale et la mort des arbustes en quelques semaines seulement.**

Ce ravageur est jugé préoccupant du fait de ses attaques sur des végétaux à feuillage persistant présents sur des sites à haute valeur touristique et paysagère et de l'intensité des attaques.

**Observations du réseau** : Plusieurs cas de pyrale du buis ont été observés sur notre réseau Limousin : Saint-Pantaléon-de-Larche (19), Saint-Junien (87) et Limoges (87).

Dans ces trois cas, les dégâts provoqués par la pyrale du buis ont été très violents et rapides : buis dévastés en seulement 15 à 20 jours. Les buis des sites de Saint-Pantaléon-de-Larche et Saint-Junien ont ainsi été arrachés.

Des papillons de pyrale du buis ont été piégés sur la commune de Saint-Junien. Il s'agit de la première génération de pyrale.



**Dégâts de pyrale du buis**  
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON  
Limousin)



### Evaluation du risque - pyrale du buis

Sur les sites atteints, les buis ont été arrachés.

Cependant, la pyrale du buis a pu se propager sur d'autres buis de ces communes. Il faut donc surveiller les buis du Limousin afin de ne pas en arriver à l'arrachage de la plupart des arbustes.

**Mesures prophylactiques et alternatives** : Si l'infestation est détectée précocement, les branches et feuillages attaqués peuvent être coupés, puis broyés finement ou brûlés (en respectant la réglementation en vigueur) ou il est également possible d'intervenir avec des solutions à base de *Bacillus thuringiensis*.

Dans le cas d'une forte infestation, l'arrachage (et la destruction des plants) est une des seules mesures permettant de limiter la propagation du ravageur.

### • Cercope des prés - *Philaenus spumarius*



**Cercopie des prés**  
(Crédit Photo : André BON)

**Éléments de biologie** : Les cercopes des prés appartiennent à l'ordre des Hémiptères. Ce sont des insectes piqueurs-suceurs caractérisés par des ailes antérieures assimilables aux élytres des coléoptères. Ces insectes de petite taille sont dotés d'un rostre qui leur permet de perforer les végétaux pour se nourrir de leur sève.

Les larves et les adultes vivent au sein d'amas spumeux communément appelé « crachats de coucous ». Il s'agit des excréments larvaires dans lesquels les larves y pulsent de l'air pour former les fameux « crachats » ou elles vont se développer jusqu'au stade adulte et être ainsi protégées.

**Observations du réseau** : Des cercopes des prés ont été observés sur divers végétaux en Corrèze avec des intensités moyennes.

Il n'y a pas de dégâts observés sur les végétaux atteints.

### Evaluation du risque – cercopie des prés

A ce jour, le risque de dégâts sur les végétaux atteints est faible.

**Mesures prophylactiques** : Enlever la mousse et les larves pour les empêcher de nuire aux végétaux.

## MALADIES

### • Anthracnose du platane - *Apiognomonina venata*



**Anthracnose du platane**  
(Crédit Photo : FREDON  
Limousin)

**Éléments de biologie** : Le champignon vecteur de l'anthracnose hiverne sur les feuilles tombées et dans les petites nécroses corticales. Au printemps, les spores se développent dans cette litière et dans les nécroses, avant d'être disséminées par le vent. Le champignon arrive à germer si l'humidité est suffisante. Ensuite, il ne tarde pas à sporuler sur les feuilles nouvellement écloses.

Ce champignon provoque des nécroses brunes le long des nervures, un dessèchement des rameaux et des jeunes pousses. On peut également voir apparaître des chancres sur les rameaux atteints.

**Observations du réseau** : Les premiers cas d'anthracnose ont été détectés par le réseau d'observateurs à Malemort-sur-Corrèze (19) et Ayen (19) avec des intensités faibles.

**Seuil de nuisibilité** : 50 à 60 % des feuilles desséchées plusieurs années de suite sur des platanes âgés de moins de 20 ans (source : Diagnostic et soins des plantes aux jardins, E. et J. JULLIEN éditions Ulmer)

### Evaluation du risque – anthracnose du platane

Les conditions météorologiques de ce début de printemps ont été marquées par des périodes de fraîcheur et de pluviométrie importante, ce qui a permis le développement du champignon.

Habituellement, les dégâts d'anthracnose ne sont pas fatals pour les arbres, néanmoins il faut être vigilant sur les platanes touchés qui sont affaiblis et sont donc plus sensibles à d'autres maladies ou insectes xylophages.

**Mesures prophylactiques** : Tailler et éliminer les rameaux porteurs de chancres, ramasser et détruire les feuilles tombées au sol. Certaines variétés de platane sont plus résistantes à l'anthracnose comme *P.oriental var. Digitata*.

### • Oïdium - *Erysiphe*, *Microsphaera*, *Podosphaera*, *Spaerotheca*, ...



Oïdium sur acanthe  
(Crédit Photo : commune de Saint-Priest-sous-Aixe)

**Éléments de biologie** : On peut trouver de l'oïdium sur plusieurs plantes hôtes. En fonction de celles-ci, différents champignons pathogènes peuvent être responsables de la maladie appelée oïdium dont le symptôme principal est l'apparition d'un feutrage blanc sur les feuilles.

La présence d'oïdium sur les végétaux entraîne : une baisse de photosynthèse, une déformation et la chute prématurée des feuilles, un ralentissement de la croissance.

Les facteurs favorisant l'installation et le développement du champignon à l'origine de l'oïdium sont l'amplitude thermique importante entre le jour et la nuit (journées chaudes, nuits fraîches) ainsi que l'humidité importante.

**Observations du réseau** : Des cas d'oïdium ont été observés à Limoges (87) sur acalypha avec une intensité moyenne.

### Evaluation du risque – oïdium(s)

Si les conditions météorologiques continuent à fluctuer (amplitudes thermiques importantes entre le jour et la nuit) et si l'humidité reste élevée, l'oïdium va continuer son expansion. Il existe donc un risque pour les végétaux contaminés.

**Mesures prophylactiques** : Supprimer les jeunes pousses oïdiées ainsi que les feuilles mortes. Procéder à une taille de printemps des rameaux atteints. Limiter les excès d'irrigation.

## Plantes exotiques envahissantes

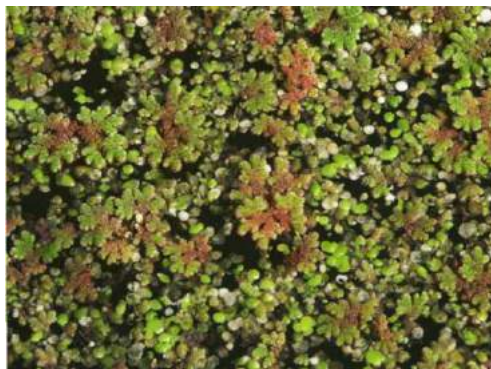
### • Azolla fausse-fougère - *Azolla filiculoides* Lam

**Éléments de biologie** : L'azolla fausse-fougère est originaire d'Amérique du Sud et a été introduite en Europe au 19<sup>ème</sup> siècle dans des aquariums et jardins botaniques, d'où elle s'est échappée. Ces premières observations en nature ont été signalées en France en 1880 dans les Deux-Sèvres. L'espèce s'est ensuite répandue en Europe. Elle est maintenant présente sur presque l'ensemble du territoire français, du Sud-ouest jusqu'en Alsace.



Carte de présence d'*Azolla filiculoides* Lam.  
sur le territoire national  
Source: Réseau des CBN, Décembre 2009

**Identification** : C'est une plante aquatique non enracinée, flottant librement à la surface des eaux douces. La tige fine, fortement ramifiée, porte des racines adventives se formant à intervalles réguliers sur la tige. Les feuilles sont en forme d'écaille de moins d'un demi-millimètre de long et bordées d'une large bande membraneuse. Elles sont disposées de façon alterne et se superposent en couvrant la tige. Chaque feuille est bilobée. Le lobe supérieur de la feuille est verdâtre et contient des anthocyanes qui lui permettent de devenir rouge brunâtre après la saison estivale. L'Azolla fausse-fougère colonise les milieux stagnants ou à faible courant ou tels que les étangs, les mares ou les chenaux.



**Azolla fausse-fougère**

(Crédit Photo : Andrieu F. CBN Méditerranéen de Porquerolles)

**Mode de propagation** : La plante se dissémine principalement par fragmentation de ses tiges qui sont transportées par l'eau.

**Observations du réseau** : Cette plante a été observée en Haute-Vienne, notamment à Rochechouart.

#### **Evaluation du risque – azolla fausse-fougère**

La plante forme rapidement un tapis dense à la surface de l'eau, et ce sur plusieurs couches en profondeur, qui ont un effet sur le fonctionnement des écosystèmes : altération physico-chimique de l'eau en raison d'un blocage de la diffusion de l'oxygène de l'air dans l'eau ; diminution de l'intensité lumineuse pour les espèces immergées, accélération de la sédimentation des matières organiques et donc de l'eutrophisation des eaux.

Cette sédimentation provoque parallèlement un engorgement du milieu. Les impacts sur le milieu sont nombreux.

Cette plante est encore peu répandue en Limousin, il faut donc être très vigilant pour ne pas la disséminer sur tout le territoire.

**Mesures prophylactiques** : La plante peut être arrachée en prélevant le tapis manuellement à l'aide de filets en prenant des précautions pour limiter la dispersion des fragments. Cette technique est donc très délicate et au vue de la difficulté du travail, la technique n'est préconisée que pour les populations de faible superficie.

Un test de lutte biologique a été réalisé en 1997, le coléoptère *Stenopelmus rufinus* Gyllenhal (Curculionidae) importé de la Floride, a été introduit comme agent de lutte biologique contre l'Azolla fausse-fougère en Afrique du Sud. Cinq ans après l'introduction du coléoptère, la plante ne constitue plus une menace pour les systèmes aquatiques de ce pays. Pour plus d'informations : <http://www.fcbn.fr/>.

### **Prochain bulletin : fin juin**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes Zones Non Agricoles** sont les collectivités du Limousin : les communes de Boussac-Bourg, La Souterraine, Saint-Junien, Limoges, Bellac, Ussel, Ayen ainsi que l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, l'IFCE de Pompadour et la FREDON Limousin.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*